

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013**Rapport n° CR 114-13****Projet de budget pour 2014****AMENDEMENT**

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 5 – Formation professionnelle, apprentissage et emploi

Fonctionnement

Chapitre 939 – Action économique

Sous-fonction 91 – Interventions économiques transversales

Programme « Soutien à l'emploi »

**Une action intitulée « Soutien aux créations d'emplois liées à la diminution du temps de travail dans les entreprises » est créée au sein de ce programme.
L'action est abondée de 0,5 M€ en AE et de 0,5 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

Exposé des motifs :

Les politiques de soutien à l'emploi en France se trouvent dans une impasse depuis une trentaine d'années. Les politiques d'offre, telles que celles mises en place en Allemagne avec les réformes Hartz successives, ont conduit à une paupérisation croissante des travailleurs. De même, les tentatives d'abaissement du coût du travail, symbolisées par les allègements de charges menées depuis les années 1990, ne sont pas parvenues à répondre au problème du chômage, au-delà des dommages que peut causer la course au moins-disant social. De même, on constate une impuissance des politiques de relance classiques dans des économies ouvertes. Dans ce contexte, malgré leur intérêt, les emplois aidés ne permettent pas de répondre structurellement au défi du plein emploi. Plus généralement, l'ensemble de ces politiques échouent car elles misent de façon aveugle sur le retour d'une croissance forte.

Les politiques actuelles reflètent cette impuissance en se limitant à viser l'inversion de la courbe du chômage. Or, le chômage est un tel fléau qu'il appelle une mobilisation générale à son encontre, croissance ou pas. En effet, derrière la récente diminution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, se cache une inexorable extension du halo du chômage, jusqu'à concerner environ 5 millions de personnes en France.

Dans ce contexte difficile, la Région doit d'une part prendre sa part : c'est ce qu'elle fait à travers ses initiatives pour le développement économique et en faveur des emplois aidés. D'autre part, elle peut innover. En l'espèce, une initiative régionale en faveur de la réduction

du temps de travail dans les entreprises prendrait tout son sens. En effet, ces politiques permettent, à activité inchangée, de créer des emplois. La plupart des études menées sur les politiques de réduction du temps de travail convergent pour montrer un impact positif sur l'emploi. Certaines entreprises, telles que Mamie Nova, sont passées à 32h ou à la semaine de quatre jours tout en restant compétitives.

Par ailleurs, ce type d'aménagement du temps de travail répond à des aspirations plus larges autour du temps libre et du vivre ensemble, en cohérence avec la réduction continue du temps de travail depuis la première révolution industrielle.

En 2014, la Région peut expérimenter une solution nouvelle en faveur de l'emploi en Ile-de-France : les PME qui s'engagent dans une réduction du temps de travail (à travers un accord d'entreprise, validé par les représentants des salariés) seront soutenues par la Région à travers l'attribution d'un ou plusieurs emplois aidés. A travers un tel mécanisme, la Région soutiendra ces initiatives vertueuses sur un volet prioritaire pour elle : l'emploi. Pour les entreprises, cette action pourra permettre de répondre à des questions de qualité de vie au travail tout en étant soutenues par la collectivité pour les créations d'emplois engendrées. A travers un emploi aidé, ce soutien a vocation à durer quelques années, le temps que l'entreprise ait adapté son fonctionnement à une nouvelle organisation du temps de travail. La Région devra s'attacher, ensuite, à ce que les créations d'emplois bénéficient à des publics ciblés tels que les chômeurs de longue durée.

Les modalités précises du dispositif doivent à l'évidence être discutées : type de PME éligible, type de réduction du temps de travail, montant et durée de l'aide, type de publics visés, etc. Le vote d'un rapport en ce sens en 2014 symbolisera l'absence de renoncement de la Région Ile-de-France sur le front de l'emploi. Cet amendement, malgré ce faible montant, vise à ce que la Région puisse initier et expérimenter une politique nouvelle.

Mounir SATOURI

